

**COST ACTION A 27
LANDMARKS**

**AGENNIUS URBICUS
CONTROVERSESES SUR LES TERRES**

Corpus Agrimensorum Romanorum VI
Agennius Urbicus

Texte traduit par :

**O. Behrends, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, A. Gonzales,
J.-Y. Guillaumin, J. Peyras, St. Ratti**

avec la collaboration de :

**R. Compatangelo, L. Lévêque, O. Olesti,
J. W. M. Peterson, F. Reduzzi, G. Tirologos**

PRÉFACE

Cet ouvrage publié par l'Action COST A 27 est le fruit d'une collaboration scientifique étroite entre plusieurs équipes de six pays au sein du WG 2 « *Rural Landscapes* ».

L'étude des marqueurs des paysages culturels hérités constitue l'objectif prioritaire de notre Action qui est illustré très tôt, dès l'Antiquité, par les débats et controverses qui agitent, dans la longue durée, le monde rural.

Le texte qui suit, traité technique et pratique, insiste sur la multiplicité des modes de marquage, dont bien des traces subsistent encore partout en Europe, ce dont témoigne ce travail collectif. Nous avons ainsi pu mettre en évidence l'ancienneté des règlements juridiques et la pérennité des types codifiés de marqueurs – bornes, lignes d'arbres, chemins, talus, fossés, murets, terrasses de culture... – qui ont modelé les formes paysagères européennes en liaison avec les structures de la propriété.

Le texte d'Agennius est présent dans le plus ancien manuscrit gromatique, l'*Arcerianus B* (V^e s. *ex.*/VI^e s. *in*)¹. Il s'agit, pourtant, d'un texte reconstitué. Non seulement, en effet, d'importantes lacunes apparaissent ici ou là, mais les éditeurs ont assemblé des disparates dans le but de constituer un texte cohérent, lequel porterait sur « les controverses des terres ». La démarche est justifiée, en ce qui concerne Agennius Urbicus, par l'*incipit* de l'*Arcerianus A* (VI^e s. *in*), folio 161, *in fine*, qui porte

¹ L. Toneatto, Tradition manuscrite et éditions modernes du *corpus agrimensorum romanorum*, *Cadastrés et espace rural. Approches et réalités antiques. Table ronde de Besançon, mai 1980*, M. Clavel-Lévêque dir., Les Belles Lettres, Paris, 1983, p. 47.

AGENI VRBICI DE CONTROVERSIIS AGRORVM. C'est ainsi que, dans l'édition de Thulin², qui a été suivie de préférence ici, les folios 47-59 sont suivis des folios 1 à 38, ce qui explique que bien des passages qu'avait publiés Lachmann³ (nous les signalons et les donnons en notes) aient disparu. Thulin a reconstitué ce texte à partir de plusieurs idées : le sujet du livre, nous l'avons vu ; le refus d'admettre qu'il ait existé un second livre de Frontin « *De controuersiis agrorum* »⁴, repoussant, de ce fait, la reconstitution de 1848 qui s'appuyait, pour s'en tenir au même manuscrit, aux folios 83-91, 39-43, 72-75, 69, 60-64, 69, 66-71, 43-46, 46-59, 1-38, complétés par d'autres *codices*, l'*Arцерianus A*, du début du VI^e siècle, et, surtout, le *Gudianus* du IX^e, lequel comblait des vides.

Nous n'avons pas voulu, dans cette introduction, suivre pas à pas les deux savants dans leurs tentatives de réunir ces morceaux épars pour en faire un tout homogène sur un sujet précis. De fait, le sujet de l'opuscule, *De controuersiis agrorum*, est le seul point sur lequel ils se sont accordés. La difficulté principale pour ceux qui ont réalisé cette édition est, en effet, restée sans solution et demeure toujours objet de débat. Existait-il, ou non, un ouvrage de Frontin, développant ce qu'il avait écrit sur les quinze genres de controverses ? C'est ce que pensait Lachmann. Et c'est ce qu'affirme encore O. Behrends, qui fait valoir que le manuscrit portait le nom de Frontin dans l'Antiquité et que la structure en deux livres, le premier succinct, le second développé, correspond à une méthode

² C. Thulin, *Corpus Agrimensorum Romanorum. I. Opuscula agrimensorum ueterum*, Leipzig, 1913, p. 20-51.

³ F. Blume, K. Lachmann, A. Rudorff, *Der Schriften der römischen Feldmeßer*, Berlin, 1848. *J. Gromatici ueteres ex recensione Caroli Lachmanni*, p. 58-90.

⁴ Sur cette question complexe, cf. la préface de Ph. von Cranach, dans Frontin, *L'œuvre gromatique. Corpus Agrimensorum Romanorum IV Iulius Frontinus, texte traduit par O. Behrends et alii*, Luxembourg, 1998, p. IX-XI.

qui fut illustrée par *Les Topiques* de Cicéron, *La Germanie* de Tacite, les *Institutes* du *Corpus Juris Civilis*⁵. Ou bien Agennius Urbicus s'inspira-t-il directement du livre du consulaire, comme l'a pensé Thulin et comme l'a avancé, prudemment, Ph. von Cranach dans l'édition européenne de Frontin⁶ ?

Il convient, avant d'examiner le contenu du livre, de tenter, et l'entreprise est très conjecturale, de cerner l'auteur, qui n'est pas connu par ailleurs.

Son nom, l'indicateur le mieux assuré, comprend deux éléments. On lit en effet, sur le folio 19 du *codex Bambergensis* (IX^e-X^e siècles), AGENIVS / VRBICIVS, au nominatif. Nous aurions donc affaire à deux noms qui sont formés sur le modèle en *-ius* de l'ancien gentilice romain, modèle qui fut étendu par analogie à des noms d'origine différente⁷. Le premier est le *nomen gentilicium* ; le second est un *cognomen* qui a la forme d'un gentilice, ce qui est courant dès le I^{er} siècle⁸. Tous les autres manuscrits utilisent le génitif : l'*Arcerianus* A, INC. AGENI VRBICI ; l'*Arcerianus* B, comme le précédent, AGENI VRBICI LIBER EXPLICIT ; le *Gudianus* (IX^e s.), AGGENI, le *Palatinus* (IX^e s.), AGENDI⁹ ; les *nomina agri mensorum* d'autres manuscrits portent AGENI VRBICI.

Ces génitifs permettent de proposer, ou bien *Agennius Urbicius*, comme dans le *codex Bambergensis*, en

⁵ O. Behrends, Les rapports entre la terminologie grammatique et celle de la jurisprudence classique, leurs points de contact et leur indépendance fondamentale. L'exemple de Frontin : structure, méthode, vocabulaire, *Les vocabulaires techniques des arpenteurs latins*, Colloque International, Besançon, 19-21 septembre 2002 (à paraître).

⁶ *Supra*, n. 4.

⁷ R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, Paris, 1889, p. 50-51.

⁸ *Ibid.*, p. 54.

⁹ Qu'il n'y a pas lieu de retenir du fait de son isolement, et de son caractère tardif. Une femme, nommée « Agenda », est connue (*CIL IX*, 3937)

considérant que le *-i* est une voyelle longue, ou bien *Agenus Urbicus*, si le *-i* est conçu comme une voyelle brève¹⁰. Mais il n'y a, de toute façon, pas de raison de traiter le premier terme d'une manière, le second d'une autre.

Malgré le caractère suspect de l'organisation du passage dans le manuscrit *Bambergensis*, compte tenu du fait que la seule autre mention connue est celle d'un Carthaginois, lui aussi nommé *Agennius*, il y a de bonnes chances pour que l'auteur ait porté le nom d'*Agennius Urbicius*.

Urbicius, comme *Urbicus*, renvoie à l'idée de citoyen¹¹, mais aussi à celle de poli, de civil, pour les mœurs, ou d'élégant, pour l'écriture. *Agennius* est très rare. Nous ne connaissons qu'un nom identique sur un fragment épigraphique chrétien de Carthage¹². Bien que la publication ait été succincte et la pierre mutilée, la lecture est certaine. Pour Z. Ben Abdallah et L. Sebaï, il serait d'origine punique¹³, et la proposition est à considérer car la racine trilittère 'GN est très présente dans les langues sémitiques¹⁴. Peut-être faudrait-il l'élargir au champ chamito-sémitique du fait de son emploi dans d'autres groupes linguistiques¹⁵ et de l'existence d'une racine

¹⁰ Les deux formes sont correctes, la première étant plus conforme à l'usage classique (A. Cart et alii, *Grammaire latine*, s.d., Paris, p. 15).

¹¹ I. Kajanto, *The Latin cognomina*, Helsinki, 1965, p. 81, 311 (179 occurrences).

¹² A. Delattre, *Epigraphie funéraire chrétienne*, Tunis, 1926, p. 9 ; A. Merlin, *Inscriptions latines de Tunisie*, Tunis, 1944, n° 1147.

¹³ *Index onomastique des inscriptions latines de Tunisie*, Marseille, 1983, p. 23.

¹⁴ D. Cohen, *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques comprenant un fichier comparatif de Jean Cantineau*, fasc. I, Paris, 1970, p. 7.

¹⁵ *Ibid.*

bilittère GN ayant des sens voisins dans les dialectes berbères¹⁶ ?

Quoi qu'il en soit, la précision des connaissances de l'auteur sur l'*Africa*, jointe au fait que le nom ne soit attesté qu'à Carthage, laisse penser qu'il avait des attaches au sud de la Méditerranée. D'autant qu'il faut peut-être rapprocher d'*Agennius* l'anthroponyme *Amgenius* dont nous savons qu'il est, lui, attesté à Thugga¹⁷. La présence du « *m* » peut s'expliquer facilement par une vocalisation marquée de l'initiale (qui est, en fait, une consonne en punique), laquelle aurait été transcrite par la syllabe *am-*.

Quant à l'objet du traité et à son contenu thématique précis, il n'est pas plus aisé de les appréhender. Nous ne remettons, certes pas, en cause le titre, d'autant qu'il apparaît sur un des manuscrits les plus anciens. Mais il faut considérer, d'une part, qu'il a appartenu à un ensemble plus vaste et, d'autre part, que la *controversia agrorum* proprement dite n'est qu'une partie de l'œuvre que nous publions. Même si d'aucuns peuvent avancer que les deux parties qui précèdent l'exposé des controverses sont destinées à l'introduire, il n'en est pas moins vrai que leur nature même conduit à s'interroger, les liens qu'elles peuvent entretenir avec les controverses n'ayant rien d'évident pour un commentateur du XXI^e siècle, puisqu'il s'agit, d'abord d'un développement philosophique, ensuite d'un tableau géographique.

Le rapport était-il plus facile à faire dans l'Antiquité ? Rien, en fait, n'est moins sûr. Nous avons bien décelé chez les auteurs d'époque flavienne, Hygin l'Arpenteur et

¹⁶ Par ex., J.-M. Dallet, *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, 1982, p. 264 (une ancienne confédération tribale, donc gentilice, portait le nom d'*agennun*).

¹⁷ M. Khanoussi et L. Maurin dir.), *Mourir à Dougga. Recueil des inscriptions funéraires*, Bordeaux-Tunis, 2002, n° 1052.

Frontin, une orientation philosophique assez nettement stoïcienne – et nous la retrouvons bien chez Agennius – mais cette école de pensée était bien moins marquée chez les écrivains d'époque antonine¹⁸, Hygin et Siculus Flaccus¹⁹. Le système référentiel d'Agennius semble en réalité plus complexe. Si ses tendances stoïciennes sont incontestables, il emprunte par ailleurs, à certains moments, des points de vue qui le rattachent au Lycée²⁰ ou au platonisme²¹. Tout comme il existe chez les juristes une relation, entre l'Académie Sceptique et le droit classique²², nous admettrons qu'il y ait une relation analogue entre la philosophie du Portique et la technique gromatique. Un tel type de rapport est certainement généré par la formation dispensée dans les écoles spécialisées, car il s'agit, en effet, d'un fond conceptuel, et non d'une

¹⁸ Hygin, *L'œuvre gromatique. Corpus Agrimensorum Romanorum V Hyginus*, texte traduit par O. Behrends et alii, Luxembourg, 2000 ; Siculus Flaccus, *Les conditions des terres. Corpus Agrimensorum Romanorum I. Siculi Flacci de condicionibus agrorum*, texte traduit par M. Clavel-Lévêque et alii, Napoli, 1993.

¹⁹ J. Peyras, *Colonies et écrits d'arpentage du Haut-Empire, Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité*, 2. Hommages à Monique Clavel-Lévêque, Besançon, 2003, p. 103-155 (stoïcisme d'Hygin l'Arpenteur, p. 113 ; de Frontin, p. 128 ; Hygin s'appuie beaucoup sur la *consuetudo* (138-140), ce qui constitue, il est vrai, une prise en compte de l'ordre « naturel » du monde ; Siculus Flaccus fait preuve d'un esprit « vieux romain » et impérialiste, p. 140-151).

²⁰ Il n'est pas utile d'évoquer un quelconque « syncrétisme ». Comme l'écrivait d'emblée J.M. Rist (*Stoic Philosophy*, Cambridge, 1969 [1977], p. 1) : « ... the phrase « post-Aristotelian philosophy » is gradually being taken to refer to philosophy largely governed by Aristotle rather than to philosophy posterior to Aristotle but largely unrelated to him », tant la pensée péripatéticienne structura la philosophie en général.

²¹ J.-Y. Guillaumin, L'éloge de la *geometria* chez Agennius Urbicus, *REA*, 104, 2002, p. 433-443, tout en pensant que « la source (indirecte ...) d'Agennius est très certainement à rechercher dans l'enseignement de Jamblique » (p. 440), considère qu'il se replace [en « terminant sur l'idée que la mathématique conduit à la physique »], « dans une perspective plus médioplatonicienne que néoplatonicienne » (p. 441). Il rappelle, d'autre part, que l'affirmation « que le premier nombre est le nombre 2 » ... est ancienne : on la trouve chez Aristote (p. 442). D'autres exemples sont donnés dans les notes du présent travail.

²² O. Behrends, *op. cit.*

obédience de secte²³. On peut donc dire d'Agennius qu'il est à la fois un philosophe, un rhéteur et un juriste.

Il n'y a rien de surprenant à constater, cette fois encore, le poids de la double formation, rhétorique et juridique, sauf à observer que les centres de formation des géomètres s'appuyaient fermement sur ces deux disciplines, tout comme les écoles qui enseignaient le droit romain. C'est constamment, en effet, que nous rencontrons des expressions et un vocabulaire communs à des auteurs tels que Quintilien d'un côté, les jurisconsultes de l'autre²⁴, pour situer l'horizon référentiel d'Agennius.

En revanche, le développement géographique s'avère riche d'enseignements d'une portée plus nouvelle et mérite qu'on y porte attention. Certes, la tripartition du monde telle qu'elle est exposée est classique²⁵, tout au plus faut-il remarquer l'emploi du mot *Libya*, qui renvoie plutôt à des sources helléniques²⁶. Mais ce n'est pas cela qui est en cause, c'est le lien, toujours recherché, jamais découvert, qui a pu exister entre la géographie, qu'elle fût humaine ou mathématique, et l'arpentage. Les essais des savants de lier la cartographie à la cadastration ont échoué. Or, Agennius établit, lui, clairement un lien structurel entre la description de la terre en général, et l'organisation humaine des terres, organisation qu'il examine à partir de

²³ Cela permet de mettre de côté le *topos* qui conduit à opposer la rhétorique et la philosophie. Sur ces différents points, cf. P. Hadot, *La citadelle intérieure. Introduction aux Pensées de Marc Aurèle*, Paris, 1992 (1997), p. 16-33.

²⁴ Notons que si les jurisconsultes classiques pensent essentiellement suivant les conceptions de l'Académie classique, les préfets du prétoire de l'époque des Sévères, proches de Julia Domna et des autres princesses syriennes, lesquels jouèrent un rôle important dans l'évolution du droit, furent avant tout des stoïciens.

²⁵ Hérodote, *Histoires*, IV, 42, en fait état, se référant à des travaux antérieurs (cf. Ch. Jacob, *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne*, Paris, 1991, p. 57).

²⁶ Sur *Libya* et *Africa*, cf. J. Desanges dans Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle. Livre V, 1-46 (L'Afrique du Nord)*, qui commente (p. 75 et 419) la phrase : « *Africanam Graeci Libyam appellauerunt et mare ante eam Libycum* » (V, 1, 1). En fait, la description d'Agennius a une source grecque, non latine.

ce prisme particulier que constitue le droit. La relation n'est pas, en fait, aussi isolée qu'on le croie. Hygin l'Arpenteur en avait donné des exemples quand il avait fait de la division de l'espace terrestre par la *limitatio* la projection d'un dessein divin cosmique²⁷.

Deux points sont à examiner, qui ont constitué, pour les éditeurs, de nouveaux sujets de discussion. Le premier est de savoir si l'auteur est un « arpenteur ». Les doutes proviennent, semble-t-il, de « l'excursus » philosophique, bien plus important que les passages imprégnés de philosophie des auteurs plus anciens. Nous ne croyons pas que cela puisse constituer un véritable obstacle : l'auteur pouvait, comme l'avait fait Hygin l'Arpenteur, vouloir insérer son exposé technique dans une vision rationnelle du monde. Refuser cela serait, croyons-nous, anachronique. Quant à l'étude des controverses proprement dites, elle est dans la continuité de la pensée frontinienne, un mélange de connaissances préclassiques, de droit classique²⁸, d'innovations²⁹, qui prouvent simplement que ces auteurs pensaient les problèmes, proposaient des solutions, créaient en matière de droit, transcendant les divers cadres juridiques, bien loin des préoccupations d'antiquaires. Oui, Agennius était un *agrimensor*³⁰. Pour l'admettre sans réticence, il suffit de considérer, ce qui ne constitue certes pas un acte impossible à réaliser que le *De controuersiis agrorum* n'était pas le seul livre qu'il ait produit, mais que celui-ci s'intégrait dans un ensemble plus complet.

²⁷ *L'établissement des limites. Corpus Agrimensorum Romanorum IV. Hygini Gromatici Constitutio Limitum, texte traduit par M. Clavel-Lévêque et alii, Napoli, 1996, passim.*

²⁸ O. Behrends, *op. cit.*

²⁹ J. Peyras, *op. cit.*, p. 121-135.

³⁰ O. Behrends, *Le commentaire d'Agennius et l'œuvre de Frontin (à paraître).*

La date demeure une difficulté notable. L'un d'entre nous a proposé, arguments scientifiques à l'appui, une date tardive : « La dernière partie du IV^e siècle, celle de l'empereur Julien, se présenterait comme un cadre assez vraisemblable pour un tel état de l'activité intellectuelle »³¹. Le prouveraient certains faits lexicaux et un fond néoplatonicien. Ce n'est pas exclu. Sur le plan philosophique, il faudrait admettre pour cela que la mathématique ait pu être détournée de son but propre, celui d'un exercice mental préparant à l'union mystique, pour être mis au service de la physique. Cette démarche reste alors dans un cadre aristotélicien, admissible par le stoïcisme qui domine dans le texte, auquel le moyen platonisme pouvait, en effet, adhérer. Mais il est vrai qu'Agennius poursuivait un but pratique, ce qui rend possible l'utilisation technique des recherches de Jamblique ; dans un laps de temps court, d'ailleurs, car la source géographique montre qu'il connaissait le grec. D'autre part, sur le plan administratif, le passage qui concerne le recrutement militaire africain se comprend surtout à partir de la réforme de Dioclétien. A partir de ces indices, nous placerions donc volontiers ce traité vers le IV^e siècle.

Pour autant le débat reste ouvert car un faisceau de présomptions ne remplace pas une preuve.

Et bien d'autres débats peuvent intervenir sur bien des points, au delà du nom ou de l'identification de l'auteur, au delà des emprunts d'auteur ou des collages de manuscrits, sur la teneur même de ce texte.

³¹ Guillaumin, *op. cit.*, p. 443.

Traduit en français pour la première fois³², qu'il soit en tout cas l'occasion d'un approfondissement de la connaissance dans les diverses voies qu'Agennius évoque et nous a permis de frayer !

³² Une traduction anglaise est parue récemment par B. Campbell, *The Writings of the Roman Land Surveyors. Introduction, text, translation and commentary*, *Journal of Roman Studies Monograph no. 9*, 2000, p. 17-49.